

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/10/2019	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

TRAVAUX D'URGENCE DU QUAI MOREL - GUADELOUPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Conseil Régional de la Guadeloupe**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **M. Ary Chalus, Président de Région**

RCS / SIRET **2 3 9 7 1 0 0 1 5 0 0 0 2 9** Forme juridique **Collectivité Territorial**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Code Environnement : R214-1 : 4.1.2.0 R122-1 : 11 b)	Montant des travaux supérieur à 160 000 € mais inférieur à 1,9 ME : Déclaration Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants : cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le quai Morel situé sur l'île des Saintes en Guadeloupe est l'unique lieu d'avitaillement en carburant sur cette île pour les particuliers et les professionnels (vedettes et autres bateaux dont les bateaux de pêche).

Son état actuel lié au cyclone Maria ne permet plus l'accostage des bateaux pour faire leur avitaillement en carburant, des travaux urgents sont nécessaires. C'est à partir de cet appontement que peut accoster la seule barge qui transporte le camion citerne venant alimenter les cuves de la station se trouvant à proximité.

Les travaux qu'il est nécessaire de prévoir doivent se mener en deux temps :

- des Travaux d'Urgence : pour remise en fonction Immédiate du ponton (cas par cas présent) ;
- des Etudes de Fond : pour des installations futures sécurisées et pérennes vis à vis des risques cycloniques et sismiques.

Les travaux d'urgence consistent à reconstruire le quai comme à l'initial avec le terrassement des 5,5 m premiers mètres du quai qui se sont effondrés et de les reconstruire à l'aide de blocs préfabriqués en béton pour parer à l'urgence de la situation.

4.2 Objectifs du projet

Réhabiliter le quai pour permettre l'avitaillement en carburant des personnes résidants aux Saintes (professionnels et particuliers) et limité les risques (pollution et sécurité collective).

Cette réparation d'urgence est donc un enjeu économique fort afin de ne pas altérer plus encore les activités fragiles qui jouent de « débrouillardises » pour se fournir en carburants : approvisionnement de carburant par jerricans remplis aux stations-services ailleurs. Ces solutions individuelles de transport représentent un volume et des fréquences qui sont une source de danger potentiel pour l'environnement et la sécurité collective.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une première phase de terrassement sera réalisée au bout de quai (vers l'ouest). Le volume de déblais estimé est de 160 m³. Des blocs préfabriqués (cube de 1,1 m de côté) seront ensuite déposés sur le fond de fouille. Le fond de la première ligne de bloc sera rempli de béton afin de les garder en place. Le quai construit se maintiendra par son poids sur le sol. 3 rangées de blocs seront à prévoir pour obtenir le tirant d'eau nécessaire sur la hauteur et 2 rangées pour l'assise l'ouvrage. La largeur du quai étant de 11 mètres, 60 blocs devront être mis en place.

Les blocs côté mer seront ensuite remplis de béton pour les maintenir entre eux et également de sable afin minimiser les coûts. La totalité du béton est estimée à 50 m³ pour 40 m³ de déblais.

Un barrage anti MES sera mis en place lors des opérations impliquant la génération de MES (terrassement, bétonnage, remblaiement).

Ensuite l'espace entre les blocs et le quai existant sera remblayé avec les matériaux du déblai initial : 70 m³

Enfin des enrochements seront mis en pied de structure, pour éviter l'affouillement : 50 m³ (Issu des blocs en place)

Deux dalles bétons 5,5 x 5,5 m seront coulées au dessus des blocs préfabriqués, 17 m³ de béton coulé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés il n'y aura aucun Intransit/rejet, ou évolution potentielle, au moins à court terme. En effet, un projet d'aménagement plus globale de cette zone est en cours de réflexion pour mieux parer aux risques naturels sur la zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'eau à savoir la procédure de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Avant l'effondrement de de la partie ouest du quai, il mesurait environ :	30 m de long sur 11 m de large
Les 5,5 premiers mètres, depuis son extrémité ouest, vont être terrassés sur la largeur du quai et vont être reconstruits à l'aide de blocs préfabriqués :	soit 60 m ² du quai environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quai Morel dans la baie de Marigot
Ile des Saintes sur la commune de
Terre-de-Haut

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 1° 34' 31" 02C Lat. 15° 52' 41" 28N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Non, il s'agit de refaire le quai à l'identique avant qu'il n'ait été endommagé.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non mais la zone se situe en limite d'un arrêté de protection de biotope (Arrêté préfectoral du 10/12/91) concernant la protection d'arbres et plantes terrestres.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur l'île des Saintes en Guadeloupe : commune de Terre-de-Haut, dans la baie de Marigot
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terre de Haut concernée par un Plan de Prévention des Risque Naturels approuvé le 18 septembre 2010 (Arrêté n°2012-1035). Zone de travaux en zone à : - Aléa sismique moyen et aléa liquéfaction moyen - Aléa houle cyclonique Fort PPRN approuvé mais non prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite d'un site classé : Baie de Pompiere et Pain de Sucre (partie marine)

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Ouï	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet prévoit de terrasser 160 m ³ de matériaux en place et d'en réutiliser: - 40 m ³ pour combler les éléments préfabriqués entre 2 couches de béton - 70 m ³ pour combler l'espace entre le quai existant et la nouvelle partie créée - 50 m ³ d'enrochements nécessaire à la protection anti-affouillement seront également issus des matériaux déblayés. L'ensemble des déblais seront réutilisés pour ce projet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que si la blocométrie des enrochements sur place ne correspond pas à celle nécessaire au projet, des enrochements pourraient être importés sur l'île. Ils proviendraient des carrières de Basse-Terre et seraient acheminés par route et transport maritime.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de travaux : richesse et diversité très limitée (quelques coraux éparses, gorgones, éponges...) : des plongées sur place ont permis de constater l'absence d'espèces protégées le long du quai, mais leur présence n'est pas à exclure plus au large. Une remise en suspension lors des opération de coulage de béton, dépôt des déblais et des enrochements pourra être perçue et atteindre les zones d'herbiers à phanérogames (<i>syringodium filiforme</i> et <i>thalasia testudinum</i>) présentes environ 40 m de la zone de travaux. Le rejet de laitance (pH basique) lors du séchage pourrait impacter les coraux présent
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol similaire à celle d'origine
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de travaux est située dans une zone d'aléa fort pour le risque houle cyclonique et moyen pour le risque sismique et liquéfaction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La zone de chantier présentera une zone de vie avec des sanitaires. les eaux noires et grises y seront stockées et renvoyées vers la fillère appropriée pour leur traitement par la suite.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement le non fonctionnement de ce quai induit un flux d'approvisionnement de carburant individuel non maîtrisé avec le risque de pollution et de sécurité collective.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de travaux 2/3 mois sera source de bruit mais ce la sera très temporaire. Les seuls bâtiments présent autour de la zone de travaux sont des hangars sur une zone artisanale et de bateaux de pêche. Il n'y aura donc pas de nuisance spécifique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux induit un terrassement des matériaux du quai existant. Ces déblais seront stockés sur le quai en attendant leur reprise dans l'ouvrage par la suite. Tout sera utilisé sur place. Seulement de faibles odeurs sont à prévoir, mais étant donné le caractère artisanal de la zone il n'y aura pas de dérangement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Vibrations occasionnées par les engins de chantiers, notamment pour le terrassement et éventuellement le compactage</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se dérouleront en période diurne</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets sont limités à ceux émis par les engins de travaux (pelles, camions...) et ils respectent la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le coulage de béton dans les préfabriqués, le dépôt des déblais et la mise en place des enrochements va induire une remise en suspension mais ça ne peut être considéré comme un rejet. Par contre durant la période de séchage du béton un rejet de laitance (pH basique) dans le milieu maritime sera observé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone de chantier présentera une zone dédiée aux effluents (eaux noires et grises) qui seront stockés et renvoyés vers la filière appropriée pour leur traitement par la suite.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble déblais du quai seront réutilisés sur le site.</p>

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets imputables à ces travaux sont :

- La génération de la matière en suspension lors des opérations de terrassement, coulage de béton, dépôt des déblais réutilisés et de la mise en place de enrochements

- Le rejet de laitance basique dans le milieu maritime impliquant un choc de pH localement

- L'altération, voire la perte, de coraux éparses dans la zone très proche des travaux.

Le Maître d'ouvrage propose donc les mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR) suivantes :

- ME1 à 6 : mesures vis à vis d'une pollution accidentelle (entretien, récupération des eaux...) et ME7 à 9 sur la sécurité publique

- MR1 : L'entreprise travaux devra cimenter chaque bloc préfabriqué dans chaque colonne (20 x 3 blocs) avant de remplir les blocs pour améliorer l'étanchéité des blocs et limiter le rejet de laitance dans le milieu.

- MR2 : Mise en place d'un rideau anti-MES pour limiter la diffusion des matières en suspension pendant toute la durée des travaux. A noter que le site peut faire l'objet de turbidité importante (Sargasses) observée lors des plongées faites sur le site.

- MR3 : Le déplacement du maximum des coraux « déplaçables » dans un environnement proche du qual, sur une quinzaine de mètres. Ils seront juste déplacés en aval du projet avant d'être remis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale pour ce projet ne semble pas nécessaire car le maître d'ouvrage a prévu des mesures pour les les trois types d'effets issus des travaux qui en réduiront les incidences (matière en suspension vis à vis des herbiers présents à plus de 40 m : barrage anti-MES ; déplacement des coraux déplaçables ; amélioration de l'imperméabilisation des blocs pour limiter le rejet de laitance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le qual sera refait à l'identique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usage identique

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet à venir sur cette zone est la mise en place d'un câble optique dont l'atterrage se fait dans le fond de baie de Marigot. Le câble passera à plus d'une centaine de mètre du projet. Les travaux de pose du câble sont prévus pour fin 2019, les travaux pourraient donc être concomitants.

Dans la baie de Marigot, la présence d'herbiers a conduit le porteur de projet de câble (La Région Guadeloupe) à ne pas enfouir le câble pour ne pas porter atteinte aux herbiers. Le porteur de projet a également décidé d'éviter la zone corallienne afin de ne pas les endommager et de passer uniquement par les herbiers. La remise en suspension sera donc très limitée pour le projet de câble optique.

Ainsi les impacts sont très limités pour la pose du câble et sont restreints à la présence d'un bateau pour dérouler le câble et d'engins sur la plage en fond de baie de Marigot pour l'atterrage.

Les incidences du projet de remise en état du qual Morel sur les habitats d'herbiers et de coraux sont indirectes et liées aux effets sur la qualité de l'eau du projet (remise en suspension et rejet de laitance induisant un choc de pH). Ces incidences ont été qualifiées de moyennes localement et négligeables en dehors car les MES et la laitance seront diluées et reprises par les courants.

Il n'y aura pas d'effets cumulés sur les herbiers et les coraux, les deux enjeux principaux de la zone d'étude issus des deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Une notice d'incidence est jointe au présent document qui reprend : - l'état initial de la zone - les incidences - les mesures ERC et les suivis

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Basse-Terre

le.

14/10/2019

Signature


Pour le président du conseil régional
de Guadeloupe
Le directeur général des services
Jean-Louis BOUCARD

